

«KLE», la norme suisse en matière de prestations de **Swissdec**

Quels sont les avantages de «KLE»?

- **Les données relatives aux entreprises, aux personnes accidentées ou malades, ainsi que les données salariales sont reprises directement de votre comptabilité salariale et ne doivent pas être reportées manuellement.**
- **L'ensemble du processus de gestion des cas, de la déclaration à la conclusion, est réalisé via un canal sécurisé dans votre programme de comptabilité salariale.**
- **Votre décompte d'indemnités journalières est traité directement dans votre programme de comptabilité salariale.**
- **La charge de travail est réduite lors des déclarations d'accident et de maladie.**

Vous trouverez une vidéo vous présentant les avantages de «KLE» sous le lien suivant: [«Norme suisse en matière de prestations \(KLE\): de la demande à la fourniture de prestations»](#)

Qu'est-ce que «KLE»?

«KLE» est la norme suisse en matière de prestations de Swissdec. Il s'agit d'un processus de prestations intégré client.

«KLE» permet non seulement de déclarer un événement en toute simplicité et avec efficacité, mais aussi, durant le traitement du cas, d'échanger des données entre l'entreprise et l'assurance par voie électronique en quelques clics.

En tant qu'entreprise, vous gardez en tout temps la vue d'ensemble de tous les événements déclarés et de l'état de leur traitement.

L'échange électronique des données et des informations permet d'automatiser certaines étapes de processus pour les entreprises et les assurances. La charge manuelle et le temps de traitement sont ainsi réduits.

Les décomptes d'indemnités journalières de l'assureur peuvent notamment être générés de manière automatisée et être transférés directement dans le décompte de salaires du collaborateur concerné.

Qui sont les destinataires «KLE»?

Les destinataires «KLE» sont les assureurs proposant les branches de l'assurance-accidents obligatoire selon la LAA, l'assurance-accidents complémentaire (LAAC) ou l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM).

La Suva est prête à recevoir les données. Demandez à votre assureur à partir de quand celui-ci soutient le processus «KLE». Vous pouvez aussi consulter la liste «Destinataires des données prêts à recevoir les déclarations de salaires» sur swissdec.ch.

À qui s'adresse «KLE»?

«KLE» s'adresse à toutes les entreprises souhaitant gérer les cas d'absence suite à une maladie ou à un accident par voie électronique, directement à partir de leur programme de comptabilité salariale.

La sécurité des données est-elle garantie ?

La protection des données constitue pour Swissdec une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle Swissdec se soumet à la procédure de certification de la SQS (label de qualité en matière de protection des données OCPD et GoodPriv@cy). Les entreprises reçoivent par ailleurs un certificat (authentification d'entreprises Swissdec SUA), de sorte que l'assureur est toujours en mesure d'identifier clairement la provenance des données.

Les assureurs reçoivent uniquement les données de programmes de comptabilité salariale certifiés Swissdec. La certification garantit que seules les données dont l'assurance a besoin d'un point de vue légal ou contractuel pour traiter les déclarations d'événements sont transmises de manière automatisée.

L'avenir passe par **Swissdec** – une solution simple, rapide et sûre

Comment fonctionne «KLE»?

- 1 Vous saisissez un événement (maladie ou accident) en quelques clics directement dans votre comptabilité salariale.
- 2 Les données nécessaires à la déclaration de l'événement sont reprises de votre programme de comptabilité salariale et transmises de manière cryptée à votre assureur.
- 3 Vous recevez immédiatement une réponse électronique de l'assureur comportant le numéro attribué à l'événement pour sa gestion.
- 4 Les demandes de précisions de votre assurance s'affichent directement dans votre programme de comptabilité salariale et vous pouvez en tout temps transmettre des informations (p. ex. données concernant l'incapacité de travail ou messages) ou des documents.
- 5 Un processus de synchronisation automatisé vous informe des étapes de travail de l'assureur. Vous recevez des informations concernant le statut du cas et de la prise en charge, le taux de l'indemnité journalière et les décomptes d'indemnités journalières.

